

NOVYEL Conseil



**Épisode de pollution de l'eau potable
de mars 2016**

Communes de Vif, Le Gua et Varcès-Allières et Risset

Rapport d'audit

Sommaire

	Page
I. I. Contexte et objectifs de l'audit	3
II. II. Méthodologie et entretiens réalisés	4
III. III. Déroulement de la crise	6
IV. IV. Analyse de la crise	10
V. V. Préconisations	16
VI. VI. Conclusion	22
VII. VII Annexes	23

I. Contexte et objectifs de l'audit

Les communes de Vif, Le Gua et un hameau de Varcès-Allières et Risset ont été confrontées courant mars 2016, à un grave épisode de pollution de l'eau distribuée à partir de la Source de l'Échaillon située sur la commune du Gua, ayant donné lieu à restriction d'usage de l'eau du 20 au 24 mars.

Cette ressource alimente 8500 habitants soit 90% de la population de Vif, 70% de celle du Gua et 25 habitations sur la commune de Varcès-Allières et Risset **(présentation de la source de l'Échaillon en annexe 1)**.

Cet épisode de pollution a généré une forte épidémie de gastro-entérites d'origine hydrique au sein de la population des trois communes.

L'enquête épidémiologique lancée le 25 mars par l'Agence Régionale de Santé a identifié 1430 malades (une enquête menée parallèlement par la Mairie de Vif a comptabilisé de son côté 2981 malades).

Grenoble-Alpes Métropole exerce la compétence eau potable sur son territoire au 1^{er} janvier 2015. Sur les communes concernées, elle a pris la suite du Syndicat Intercommunal des Eaux de Vif, Le Gua et Miribel Lanchâtre (SIVIG).

L'exploitation du service d'eau potable est assurée par le pôle exploitation en régie de la Métropole.

La Métropole s'est fixé pour objectif de tirer tous les enseignements de cette crise pour les traduire en dispositions et actions à mettre en œuvre.

Elle a confié à Novyel Conseil la réalisation d'un audit de crise sur les plans techniques et organisationnels ainsi que sur la gestion de l'information et la communication.

La recherche des causes de cette pollution de la source de l'Échaillon est traitée en liaison avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Ce sujet ne fait pas partie de la présente mission.

Il en est de même de l'étude d'une solution pérenne (traitement par ultrafiltration ou raccordement à une autre ressource) qui fait l'objet d'une étude engagée par la Métropole.

II. Méthodologie et entretiens réalisés

Cet audit a été réalisé à partir de la prise de connaissance des documents et études transmises par la Métropole concernant le déroulement de la crise, de la visite des installations ainsi que d'entretiens réalisés entre le 5 avril 2016 et le 19 mai 2016 avec différents acteurs ou personnes concernés.

Documents consultés :

- Rapport de la Métropole à l'ARS en date du 24 mars 2016 relatif à l'épisode de pollution de l'eau potable à Vif et Le Gua
- Rapport de la Métropole à l'ARS en date du 24 mars 2016 relatif aux éléments de compréhension sur la ressource et le captage de l'Échaillon (Le Gua)
- Rapport de la Métropole au Comité des Usagers en date du 29 mars 2016, relatif à l'épisode de pollution bactériologique de l'eau potable à Vif et Le Gua
- Rapport de la Ville de Vif sur le déroulé des événements liés à la contamination du réseau d'eau potable de VIF du 18 au 25 mars 2016
- Étude de vulnérabilité du captage de l'Échaillon en date du 19 novembre 2014 pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux de Vif Le Gua et Miribel Lanchâtre (SIVIG)
- Résultats de l'enquête lancée par l'ARS le 25 mars 2016
- Résultats de l'enquête lancée le 4 avril 2016 par la Ville de Vif auprès des habitants
- Présentations par l'ARS, la Métropole lors de la réunion publique du 28 avril à Vif
- Présentation par une représentante des usagers lors de la réunion publique du 28 avril à Vif

Entretiens réalisés :

Élus :

- Christophe Mayoussier, Vice-Président délégué à l'Eau de la Métropole et Maire du Gua
- Guy Genet, Maire de Vif, Marie-Noëlle Strecker, Directeur de cabinet et de la communication et Mme Dos Santos, DGS
- Jean-Luc Corbet, Maire de Varcès-Allières et Risset

Direction générale de la Métropole

- Michel Papaud, DGS
- Jean-François Curci, DGA Services techniques métropolitains
- Vincent Rabillard, Directeur de cabinet du Président et Louis-Mathieu Roux, Directeur de cabinet adjoint
- Jean-Marc Lesaulnier, Directeur de la Communication

Département Eau de la Métropole :

- Bruno Maneval, Directeur du département de l'eau
- Nicolas Perrin, Directeur Adjoint de l'eau potable
- David Sgambato, Responsable d'exploitation
- Hugo Bonomi, Responsable du secteur de Vif
- Fabrice Legrand, Responsable de la télégestion
- Jean-Marc Finet, Gaétan Zambito, Gérard Breyton et Damien Clerc, fontainiers du secteur de Vif
- Bertille Joubert, en charge de l'accueil du secteur de Vif
- Sabine Clavel et Laurence Vilette, en charge de l'accueil téléphonique de la régie de la Métropole

SPL Eaux de Grenoble Alpes

- Emmanuel Boudry, Directeur Général, Bernard Riou, Directeur Général adjoint et Emmanuelle Luzignan, Responsable de la production

Agence Régionale de Santé (ARS)

- Sandrine Bourrin et Alexandre Parent (technicien)

Professionnels de santé

- Docteur Gérard Cardin, Médecin de l'EHPAD à Vif
- Docteur Cognard, Médecin retraité à Vif
- Gilles Berthail, Pharmacien à Vif

Représentants des usagers

- Marie-Jeanne Emery, CLCV
- Jean-Claude Tagand
- Michel Namy UFC, Karine Maurinaux, Bernard Pannetier, Céline Le Roux, Nicole Trivier-Scalisi

III. Déroulement de la crise

14 au 17 mars 2016

Une forte recrudescence de gastro-entérites est constatée par les médecins et les pharmaciens des communes concernées avec des doutes exprimés sur l'eau potable. Aucune remontée de cette information, sur cette période, n'est parvenue ni à l'ARS, ni à la Ville et ni à la Métropole.

Vendredi 18 mars

Le médecin de l'EHPAD (présent sur site que les mardi et vendredi) constate un nombre important de malades atteints de gastro-entérites (15 sur 42 pensionnaires), se renseigne et apprend que l'école voisine avait été significativement touchée (150 élèves sur 600) et que les pharmacies de Vif avaient constaté une forte augmentation du nombre de malades.

Il soupçonne immédiatement l'eau potable, interdit la consommation d'eau du robinet au sein de l'EHPAD et y fait livrer de l'eau en bouteille.

Il alerte la mairie de Vif puis l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La mairie de Vif décide parallèlement d'alerter l'ARS, ce qu'elle réussit à faire avec difficulté, via le cabinet du Préfet.

Le responsable du secteur de la régie d'eau potable de la Métropole, basé à Vif, est informé par l'ARS vers 16h00 de l'épidémie à l'EHPAD et des absences pour maladie à l'école.

Le responsable de la régie informe alors l'ARS que la visite de routine des installations effectuée le jour même n'avait rien révélé d'anormal.

L'ARS convient de programmer une analyse de contrôle le lundi 21 mars, pour un résultat le mercredi 23 mars.

Un nouveau contrôle des alarmes de la télégestion et une nouvelle vérification des installations de traitement en aval de la source de l'Échaillon ne permet pas de détecter ni de dysfonctionnement technique ni de turbidité ou d'odeurs anormales.

Samedi 19 mars

La direction de la régie eau de la Métropole est informée de la situation par son responsable de secteur. Décision est prise de procéder à des contrôles bactériologiques immédiats avec les moyens de la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) qui dispose d'un laboratoire utilisant une méthode alternative permettant l'obtention de résultats en 24h00.

Toutefois les informations données par la régie eau tant à la ville de Vif qu'à la presse s'appuient principalement sur la vérification réalisée des installations de production. Elles sont interprétées comme un démenti sur d'éventuels problèmes de qualité de l'eau potable et se traduisent par une communication rassurante de la Ville vers la population.

Dimanche 20 mars

Les résultats des analyses réalisées par EDGA sont connus à 8h30. Ils témoignent d'une contamination bactériologique généralisée de l'eau à un niveau élevé dès le réservoir du Champa.

La régie eau informe immédiatement l'ARS, les maires de Le Gua et Vif et la Direction Générale de la Métropole.

Un plan de crise est déclenché avec une forte mobilisation des équipes de la régie d'eau potable appuyée par des agents et des moyens de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

La population concernée de Vif, Le Gua et du hameau de Varcès est informée (de 10 heures à 19 heures) par un véhicule muni d'un haut-parleur invitant à stopper toute consommation de l'eau pour la boisson.

Un traitement de choc au chlore est réalisé sur les réservoirs concernés, en trois passes successives espacées de 4 heures avec purge des extrémités de réseau pour une bonne diffusion du chlore.

Une distribution d'eau en bouteille par livraison de 2 x 4000 litres est mise en œuvre à compter de 11h45 en salle des fêtes de Vif et 12h30 en mairie du Gua.

Des prélèvements en vue d'analyses par EDGA sont effectués en réservoir et en réseau à intervalle de 4 heures (midi / 16 heures / 20 heures).

Les installations au réservoir du Champa et à la source de l'Échaillon sont de nouveau inspectées sans qu'aucune anomalie ne soit détectée dans le périmètre immédiat.

La ferme de Baléryère sur le plateau de Prénelfrey, identifiée par l'étude de vulnérabilité de 2014 comme une source potentielle de pollution, est visitée. L'agriculteur rencontré sur site indique n'avoir procédé à aucun épandage récent (présence de neige la semaine précédente), le dernier épandage datant de mi-février.

L'encadrement de la régie assainissement procède à une vérification du système d'assainissement collectif de Prénelfrey. Le rejet de la station d'épuration ne présente pas d'anomalie visuelle (pas d'entraînement de boues) et aucune anomalie ni débordement n'est détecté sur le réseau de collecte de Prénelfrey qui fait l'objet d'un contrôle par levée de tous les tampons.

Lundi 21 mars

La distribution d'eau en bouteille se poursuit en salle des fêtes de Vif et en mairie de Le Gua, en lien avec les communes.

La chloration renforcée et les purges en réseau sont poursuivies.

Un contrôle des trois installations de traitement par ultraviolets est effectué avec démontage. Sur une d'entre elles (réservoir du Champa), ce contrôle fait apparaître un défaut de la carte électronique qui commande le ballast des 3 lampes, les rendant inopérantes. La réparation est réalisée en urgence le jour même par le fournisseur.

Les résultats des prélèvements de la veille montrent un rétablissement de la qualité bactériologique au Champa dès le dimanche 20 mars midi et l'absence de contamination sur 3 points sur le réseau le dimanche à 20 heures.

Une Information est donnée devant le Conseil municipal de Vif sur la gestion de la crise.

Mardi 22 mars 2016

La chloration en réseau à un niveau élevé et la campagne de purges systématiques à ses extrémités est poursuivie, de même que les mesures du chlore libre et total sur le réseau.

L'alimentation du coffret électronique du traitement par ultraviolets du Champa est équipée d'une protection différentielle.

La distribution d'eau en bouteilles se poursuit dans les communes.

Mercredi 23 mars

Les résultats des analyses bactériologiques diligentées par l'ARS font apparaître une absence de contamination sur l'eau distribuée en réservoir et en réseau dès le lundi 21 mars, à l'exception d'un prélèvement en extrémité de réseau sur le secteur de Reymure.

Une contamination élevée de la source avant traitement est toutefois toujours constatée (2 à 3 fois les valeurs habituelles).

Jeudi 24 mars

Les résultats des analyses bactériologiques sur prélèvements du mardi 22 mars, diligentées par l'ARS, confirment une absence de toute contamination en réseau. Une présence de chlore sur tous les points de mesure sur le réseau est mesurée à des taux relativement élevés.

L'ARS informe de la décision de levée de restriction d'usage.

Une information immédiate est donnée aux maires et à la presse par communiqué de la Métropole en fin de journée.

IV. Analyse de la crise

Cinq points principaux ressortent de l'analyse de cette crise

- Une vulnérabilité connue de la ressource de l'Échaillon
- Des problèmes relevés sur la gestion technique des installations
- Une alerte trop tardive par rapport au déroulement de l'épidémie
- Une gestion de la crise efficace à compter de son déclenchement
- Des difficultés liées à la communication et à l'information

Une vulnérabilité connue de la ressource de l'Échaillon

La source de l'Échaillon est une ressource karstique. Elle est donc très sensible aux pollutions issues de son bassin d'alimentation notamment par ruissellement.

Son périmètre de protection a fait l'objet d'une DUP de 1994 avec un périmètre limité au bassin versant hydro-géographique (soit une surface de 3 km²).

En novembre 2008, cette ressource a été touchée par un épisode de pollution microbiologique important, détecté rapidement par une hausse de la turbidité. Il a conduit à des restrictions d'usage de l'eau. Les débits très importants observés lors de cet épisode suscitent alors des interrogations sur la taille réelle du bassin d'alimentation de la source.

Le SIVIG met en place en 2009 des traitements complémentaires (pompe dose complémentaire de secours sur chacun des réservoirs de Vif et mise en place d'un turbidimètre en continu).

Le SIVIG mène aussi en 2010 et 2011 des études des solutions alternatives pour son alimentation en eau (nouveau forage, interconnexion avec Rochefort ou le SIERG) dont l'impact sur le prix de l'eau s'avère bien trop important.

Une étude de vulnérabilité est alors lancée en 2013. Elle met en évidence qu'un secteur de 3,5 km² du plateau de Prélénfrey contribue aussi à l'alimentation du captage.

L'étude inventorie les sources de pollution potentielles : en premier lieu les épandages agricoles mais aussi l'assainissement et les déversements accidentels d'hydrocarbures. Elle propose les mesures de prévention et de protection qui pourraient être retenues dans une procédure de révision des périmètres de protection.

Cet historique montre que les délais d'études et de procédures sont en décalage avec la réalité des risques de pollution.

Les actions préventives qui viennent d'être mises en œuvre suite à cette crise auraient pu être mises en œuvre bien plus tôt.

Il s'agit notamment sur le périmètre du plateau de Prélénfrey

- de la concertation avec la ferme de Baléryère en vue d'une réduction de la pollution potentielle pouvant résulter de l'épandage du lisier
- des investigations détaillées sur tous les rejets « sauvages »
- du déplacement en aval du rejet de la STEP

Et au niveau de la source de l'Échaillon

- de la mise en place d'un analyseur de chlore libre résiduel en continu au niveau du réservoir du Champa pour un suivi en temps réel de la consommation de chlore avec une adaptation en conséquence du taux de chlore et une alerte en cas de forte pollution bactériologique de l'eau brute.

Ce dernier équipement, s'il avait été en place avant cette crise, aurait permis de déclencher une alerte beaucoup plus précoce sur la pollution de la ressource.

Des problèmes relevés sur la gestion technique des installations

Une alarme relative à un dysfonctionnement des lampes à ultraviolets du site de Champa était active depuis le 10 mars et la réparation n'avait pas été effectuée.

Cette panne est consécutive à une coupure électrique lors d'un élagage autour de la ligne ERDF. Cette coupure a provoqué une surtension alors que la turbine fonctionnait en pleine charge. La remise en service s'est faite sans que le défaut ne soit identifié.

Cet aléa technique ne permet pas à lui seul d'expliquer la contamination de l'eau distribuée en sortie du Champa. En effet les deux autres branches de distribution équipées du même dispositif de traitement couplé (ultraviolets + chlore) n'ont pas connu d'aléas et ont également été contaminées.

Cet incident interroge sur la bonne application des procédures de réparation et de maintenance de ce type d'installation qui est essentiel à la maîtrise de la qualité de l'eau.

Nous avons pu noter un besoin de formation du personnel en place à la fois sur cette installation de traitement d'eau et sur les contrôles qualité (mesures de chlore notamment). Cette situation est probablement consécutive au départ à la retraite de l'agent qui en avait spécifiquement la charge (il a été remplacé à ce jour).

La formalisation des instructions d'exploitation et des procédures d'assurance qualité, aujourd'hui engagée au sein du pôle exploitation en régie de l'eau potable, devient donc prioritaire. Il en est de même des actions de formation et des audits à mener en interne.

Il convient toutefois de noter qu'une note de service sur la procédure de crise avait été mise en place début 2015.

Enfin, il n'existait pas jusqu'à cette crise, de programme d'analyses d'autocontrôle en complément du programme d'analyses règlementaires mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé.

Un tel programme, couplé à l'analyse de chlore en continu citée ci-dessus, est indispensable compte tenu de la vulnérabilité de la source de l'Échaillon, et ce en attendant la solution définitive d'alimentation en eau du secteur.

Une alerte trop tardive par rapport au déroulement de l'épidémie

Une nette recrudescence du nombre de malades atteints de gastro-entérites a été constatée par les médecins et les pharmaciens à partir du lundi 14 mars et du mardi 15 mars avec des doutes émis sur l'eau potable par certains professionnels de santé.

Aucune remontée vers l'ARS n'a été enregistrée avant le vendredi 18 mars. L'ARS met pourtant à disposition dans ce but un numéro de téléphone dédié aux professions médicales et accessible H24, le 0810 22 42 62.

De la même manière, les communes concernées et la régie eau potable de la Métropole indiquent n'avoir reçu aucune alerte durant cette période.

L'ARS et la mairie de Vif n'ont finalement été alertés que le vendredi notamment par le médecin de l'EHPAD.

L'ARS a alors contacté le responsable du secteur de la régie eau potable de la Métropole le vendredi 18 vers 16h00.

Le responsable de la régie eau informe alors l'ARS qu'une visite des installations effectuée le jour même n'avait rien révélé d'anormal.

L'ARS convient de programmer une analyse de contrôle le lundi 21 mars (pour un résultat le mercredi 23 mars).

La décision le lendemain matin du directeur de l'eau de la Métropole de lancer une analyse de contrôle rapide permet d'identifier la pollution de l'eau et de déclencher la gestion de crise dès le dimanche 21 mars matin.

Une alerte le 14 ou le 15 mars, suivie immédiatement d'une analyse de contrôle rapide de l'eau, aurait permis de gagner au moins 4 jours sur une crise qui a duré environ 10 jours.

L'impact en nombre de malades et en durée de l'épidémie aurait donc pu être significativement inférieur si l'on se réfère à l'étude épidémiologique réalisée par l'ARS (**voir histogramme des cas en annexe 2**).

Une gestion de la crise efficace à compter de son déclenchement

A partir du déclenchement de la crise, le dimanche matin, la Direction de l'eau de la métropole a pu mobiliser rapidement des équipes eau et assainissement du pôle exploitation en régie, avec l'appui de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Cette mobilisation a permis d'assurer l'ensemble des actions indispensables et urgentes :

- l'alerte des populations (voiture avec haut-parleur)
- Les interventions nécessaires sur les installations (chloration choc, purges des réseaux, nettoyages des réservoirs, ...)
- la distribution d'eau en bouteille à la population en liaison avec les mairies
- Les inspections et vérifications sur le terrain

L'efficacité de ces actions s'est traduite rapidement par une amélioration de la qualité sanitaire de l'eau distribuée et une baisse du nombre des malades, comme l'attestent les résultats des analyses réalisées en distribution et l'enquête épidémiologique de l'ARS.

En termes d'organisation sur la gestion de cette crise, des points d'amélioration sont toutefois à noter :

- Les responsables de la régie eau se sont trouvés dans le même temps en première ligne pour les résolutions des problèmes opérationnels et fortement sollicités dans les relations avec tous les interlocuteurs concernés (y compris des habitants en direct par renvoi des appels téléphoniques).

- Certains des maires concernés auraient souhaité durant la crise une coordination encore plus étroite avec les responsables de la Métropole. Le maire est juridiquement le premier responsable de la gestion de crise (notamment au travers de son Plan Communal de Sauvegarde) et c'est vers la mairie que convergent en premier lieu toutes les demandes des habitants.

Une organisation de crise plus clairement à deux niveaux, un niveau opérationnel et niveau décisionnel aurait facilité la gestion de cette crise.

Le niveau opérationnel serait chargé uniquement de la mise en œuvre des actions sur le terrain et le niveau décisionnel en assurerait le pilotage et gèrerait les relations notamment avec les maires, les services de l'État et la presse.

Des difficultés liées à la communication et à l'information

- Avant le déclenchement de la crise

La communication trop rassurante de la régie eau de la Métropole les vendredi 18 et Samedi 19 était basée sur une vérification visuelle des installations de traitement de la source de l'Échaillon.

Elle a été comprise comme un démenti sur une mise en cause de la qualité de l'eau dans l'épidémie en cours.

La mairie de Vif, à la demande de la régie, a relayé cette information « rassurante » le samedi 19 mars.

Pourtant le déclenchement d'une analyse de contrôle le samedi matin et son résultat attendu pour le lendemain aurait dû constituer l'information principale.

Cette information a bien été donnée mais n'a pas ou peu été entendue ni transmise.

En conséquence, l'annonce de la pollution de l'eau le dimanche matin au vu des résultats d'analyses, a mis non seulement le maire de Vif en « porte-à-faux » par rapport à sa population mais a jeté un doute et une suspicion sur la communication publique dans cette crise. Le rapport de la ville de Vif sur le déroulé des événements illustre bien ces difficultés **(voir annexe 3)**.

- Après le déclenchement de la crise

L'alerte auprès des habitants a été déclenchée par annonces avec une voiture haut-parleur et sur les panneaux lumineux de la ville de Vif. Elles n'ont pas touché toute la population concernée, notamment dans certains secteurs moins agglomérés ou pour des personnes absentes à ce moment. L'utilisation d'autres moyens en complément aurait été utile (par exemple des alertes téléphoniques automatiques par message enregistré ou via les réseaux sociaux).

De nombreux appels téléphoniques ont été renvoyés, notamment par les mairies, vers le PC de Rochefort ou le standard de la régie d'eau potable.

Ceux-ci ne disposaient pas suffisamment d'informations précises ce qui les a conduit à transmettre ces appels vers les opérationnels mobilisés par les opérations de terrain.

Les mêmes responsables opérationnels ont reçu les autres demandes d'information notamment issues de la presse. Il a manqué surtout en début de crise un support interne pour assurer la formalisation de cette communication externe indispensable.

Cette crise aurait globalement justifié un nombre plus important de communiqués de presse de la part de la Métropole pour renforcer l'information à la population et une coordination plus étroite de la communication avec les mairies.

Ces remarques ne concernent pas l'information sur la qualité de l'eau qui a été complète et transparente : tous les résultats des analyses réalisées par la Métropole pendant cet épisode ont été mis en ligne sur son site, envoyés aux mairies concernées et mis à disposition dans les bureaux de la Régie à Vif. Les analyses de l'ARS étaient de même accessibles en ligne et adressées aux mairies concernées.

V. Préconisations

Quatre sujets majeurs d'amélioration ressortent de l'analyse de cette crise :

- Sécuriser l'alimentation par la source de l'Échaillon en attendant une solution pérenne
- Renforcer la maîtrise de la qualité l'eau distribuée sur tous les sites de production du pôle exploitation en régie.
- Repenser l'organisation du pôle exploitation en régie de l'eau potable
- Anticiper et préparer la gestion des crises

Sécuriser l'alimentation par la source de l'Échaillon en attendant une solution pérenne

L'étude, lancée par la Métropole, sur les solutions de sécurisation de l'alimentation en eau du secteur alimenté par la source de l'Échaillon est en cours.

Dans toutes les hypothèses étudiées, un délai de réalisation de plusieurs mois sera nécessaire à la réalisation de la solution retenue.

Il est donc indispensable de sécuriser l'alimentation actuelle.

Les préconisations principales ont été évoquées dans le chapitre précédent et sont pour certaines déjà mises en œuvre à la date du présent rapport.

Il s'agit pour ce qui concerne les installations de production et la distribution de :

- la pose d'analyseurs de chlore en continu permettant un asservissement du niveau de chloration à la pollution entrante et le déclenchement d'alarmes en cas de pollution importante
- la formalisation des instructions et procédures d'exploitation et de maintenance des installations
- la formation du personnel sur ces procédures et la mise en place des contrôles nécessaires
- la mise en œuvre d'un programme d'analyses d'autocontrôle en complément du programme réglementaire piloté par l'ARS
- une surveillance humaine accrue sur les sites de production

Pour ce qui concerne le périmètre d'alimentation de la source de l'Échaillon, la modification par DUP du périmètre de protection est indispensable si cette ressource est conservée, mais il s'agit d'une procédure longue dans sa mise en œuvre.

Des mesures immédiates doivent donc être prises compte tenu des risques identifiés dans l'étude de vulnérabilité de novembre 2014 et des préconisations en termes de prévention et de protection (**voir annexe 4**).

C'est le sens de la saisine du Préfet de l'Isère par le Président de la Métropole en date du 8 avril 2016 qui concerne le principal risque bactériologique identifié dans l'étude de vulnérabilité : l'épandage agricole effectué par la ferme de Baléryère.

Pour ce qui concerne l'assainissement, le déplacement en aval du rejet de la station d'épuration de Prélénfrey, préconisé dans l'étude de vulnérabilité, vient d'être réalisé.

Les investigations sur le terrain ont mis en évidence des rejets d'eau polluée dans les ruisseaux qui devront aussi être traités.

Enfin, l'étude des causes de la pollution est toujours en cours sous la responsabilité de l'ARS. Il conviendra d'en tirer immédiatement toutes les conséquences en termes de protection.

Renforcer la maîtrise de la qualité l'eau distribuée sur tous les sites de production de la régie de l'eau potable

Le pôle exploitation en régie de l'eau potable gère depuis janvier 2015, date de la prise de compétence par la Métropole, 64 ressources en eau sur son territoire.

Leurs situations respectives en termes de périmètre de protection, d'équipements de traitement de l'eau et de télésurveillance sont très variables.

Il existe donc potentiellement des situations de vulnérabilité qu'il est important de traiter en tirant tous les enseignements de la crise qui vient de survenir.

Il est important de signaler qu'une partie des actions citées ci-dessous a d'ores et déjà été engagée par le pôle exploitation en régie.

- Propositions sur l'exploitation (à court terme)

Il s'agit de l'ensemble des mesures d'organisation qui peuvent être mises en œuvre rapidement :

- Accélérer la finalisation des procédures de mise en place des périmètres de protection
- Mettre en place une procédure générale de suivi d'exploitation sur la qualité de l'eau (production et réseaux)

- Réaliser une analyse de la vulnérabilité de chaque ressource :
 - Rassembler les connaissances existantes et les historiques de non-conformités
 - Identifier les risques et leurs conditions d'apparition (ex : météo, période de l'année, ...)
 - Mettre en place des instructions complémentaires de surveillance et d'exploitation sur chaque ressource en fonction de l'analyse de vulnérabilité
 - Mettre en place d'un programme d'analyses d'autocontrôle adapté à la vulnérabilité de chaque ressource, en complément du programme officiel géré par l'ARS
 - Former le personnel, tracer la bonne mise en œuvre des consignes et réaliser des audits internes.
 - Déployer ces procédures et instructions dans le cadre d'un système d'assurance qualité (normes ISO)
- Propositions sur l'investissement (court et moyen terme)

Des investissements de sécurisation sont nécessaires et certains pourraient être réalisés dans des délais relativement rapides. Il convient donc :

- de réaliser un état des lieux de toutes les installations (en cours)
- en fonction de l'analyse de vulnérabilité, d'identifier et de programmer rapidement les investissements prioritaires en équipements (télésurveillance, analyseurs en continu, postes de chloration ou UV, ...)
- d'identifier, en s'appuyant sur les études existantes et la connaissance des professionnels de la Métropole (régie et SPL), sans attendre le schéma directeur à venir, les investissements de sécurisation prioritaires qui pourraient être programmés en 2016 et 2017
- de revisiter le projet de cahier des charges du futur schéma directeur sur ce thème de la sécurisation de l'alimentation en eau

Repenser l'organisation du pôle exploitation en régie de l'eau potable

L'organisation actuelle du pôle exploitation en régie s'appuie sur des unités géographiques avec des agents polyvalents et multitâches. Dans le même temps, certains de ces secteurs géographiques, comme c'est le cas de celui de Vif, disposent d'un nombre limité d'agents.

La bonne mise en œuvre des mesures de sécurisation de la production d'eau potable qui sont listées au paragraphe précédent, nécessitera des compétences plus développées notamment pour la réalisation des missions :

- de suivi de la qualité de l'eau brute, traitée et distribuée
- de contrôle et de maintenance des dispositifs de traitement et de mesure
- de gestion de leur télésurveillance
- de programmation des investissements en équipements et leur renouvellement

Deux options sont envisageables pour y parvenir :

- soit la prise en charge de cette mission de « production de l'eau » par une équipe dédiée et spécialisée au sein du pôle exploitation en régie
- soit le maintien de la mission production dans les secteurs géographiques dans un objectif de proximité et de polyvalence. Dans ce cas il serait pertinent de diminuer leur nombre pour augmenter leur taille critique et pouvoir identifier des personnels plus spécifiquement formés à ces missions.

Un autre point va dans le sens du regroupement de certains pôles administratifs et techniques : dans les cas d'aléas importants d'exploitation et a fortiori d'éventuelles crises comme celle qui vient de se dérouler, un faible nombre d'agents ne facilite pas la gestion d'une multiplicité d'interventions et de contrôles sur le terrain. Il en est de même pour prendre en charge les nombreux appels téléphoniques quand l'équipe administrative est réduite à une personne.

Une réflexion est donc très certainement à mener sur l'organisation du pôle exploitation en régie de l'eau potable tant sur l'organisation de ses unités géographiques que sur ses structures de support.

Anticiper et préparer la gestion de crise

La responsabilité de la gestion des crises revient juridiquement au Maire ou au préfet. Chaque maire doit à ce titre, disposer d'un plan communal de crise (PCS).

La compétence eau potable étant assurée par la Métropole, elle a donc un rôle opérationnel clef dans la gestion des crises concernant l'eau potable et doit être organisée pour apporter les moyens et le support nécessaires aux communes.

Un travail en commun entre les communes, la Métropole et les services de l'État est donc à mener pour finaliser leurs PCS dans le domaine de l'eau potable.

En prévision de ce travail et pour ce concerne les services de la Métropole, les actions suivantes pourraient être préconisées notamment à la lumière de cette crise :

- Renforcer la veille

Dans une crise comme celle qui vient de se dérouler, la rapidité de l'alerte est essentielle. Il est donc important de structurer la veille. Il s'agit notamment :

- de suivre les réclamations et les appels téléphoniques (appels en astreinte, standard de la régie, ...)
- d'organiser une veille sur les réseaux sociaux (une proposition qui concerne aussi les autres missions de la Métropole)

et plus spécifiquement sur les sujets liés à la qualité sanitaire de l'eau potable :

- de renforcer les relations avec les professions médicales : par exemple par des réunions d'information sur l'eau potable dans la Métropole ou un courrier d'information avec tous les contacts utiles.

- Gérer les alertes

Il convient aussi de structurer la gestion des alertes :

- Établir une typologie des alertes (pollution, panne de traitement, casse importante, accident, ...)
- En matière sanitaire : systématiser les analyses de contrôle en cas de doute ou de réclamations en privilégiant la méthode rapide de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
- Préciser l'organisation des astreintes (différents services et différents niveaux)
- Définir la procédure de remontée de l'information en interne

- Déclenchement et gestion de la crise

Deux points mériteraient d'être précisés au sein de la Métropole :

- l'organisation interne en cas de crise et les responsabilités à chaque niveau
- les circuits d'information internes (élus et services) en privilégiant la diffusion écrite.

- Préparer les moyens pour l'information des populations concernées

Une redondance et un renforcement des moyens d'information est essentielle pour assurer le mieux et le plus rapidement possible cette information « vitale » :

- Préparer l'accès rapide à des moyens d'alertes : voiture avec haut-parleurs, automate d'appels et SMS (contrat de prestation à prévoir), utilisation des réseaux sociaux, affichettes, distribution en boîtes aux lettres, ...
- Prévoir la gestion des appels téléphoniques (N° dédié, renforcements des moyens, préparation d'éléments d'information écrits, ...)
- Préciser l'organisation pour les relations avec la presse et la production des communiqués.

- Prévoir (en lien avec EDGA) les moyens supports mobilisables

Il s'agit d'anticiper pour s'assurer d'une mise en œuvre rapide en cas de crise :

- D'une distribution d'eau en bouteille (accords d'approvisionnement et de transport, stock tampon éventuel)
- de la location de citernes, d'unités mobiles de traitement, ...
- de la réalisation des travaux ou des interventions d'urgence (EDGA, sous-traitants, ...)

- Formaliser un manuel interne de gestion de crise

Intégré au système d'assurance Qualité du pôle exploitation en régie de l'eau potable :

- Il est mis à jour en permanence par un responsable désigné et il est accessible à distance
- Il comprend les procédures internes et des fiches pratiques (« check-lists », liste de contacts, ...)

Il doit être connu en interne, d'où l'importance d'assurer la formation et l'information des personnels et le cas échéant d'organiser des exercices de simulations de crise.

VI. Conclusion

La crise de mars 2016 liée à la pollution de l'eau potable sur les communes de Vif, Le Gua et Varcès-Allières et Risset a provoqué un nombre important de malades.

Cette épisode de pollution a fortement marqué les habitants des communes concernées et généré une crise de confiance importante vis à vis du service public de l'eau potable.

Grenoble-Alpes Métropole a souhaité, en toute transparence, tirer tous les enseignements de cette crise pour le futur.

C'est le sens de cette mission d'audit et des propositions qui sont formulées dans ce rapport de synthèse.

Novyel Conseil remercie toutes les personnes rencontrées pour leur contribution utile et positive.

VII Annexes

- Annexe 1 : Présentation du captage de l'Echaillon (extrait du rapport de la Métropole -Comité des usagers de l'eau du 29 mars 2016)
- Annexe 2 : Résultats de l'enquête épidémiologique réalisée par la CIRE Rhône Alpes (Ministère de la Santé)
- Annexe 3 : Rapport de la Ville de Vif sur le déroulé des évènements en date du 30 mars
- Annexe 4 : Extrait de l'étude vulnérabilité du captage de l'Echaillon en date du 19 novembre 2014 : mesures de prévention et de protection



LE CAPTAGE DE L'ECHAILLON

Annexe 1

PRESENTATION DU CAPTAGE DE L'ECHAILLON

extrait du rapport de la Métropole
Comité des usagers de l'eau du 29 mars 2016



LE CAPTAGE DE L'ÉCHAILLON

La source de l'Echaillon

- Ressource principale de l'ex-SIVIG (Vif, Le Gua, Miribel-Lanchâtre)
- Localisée sur la commune de Le Gua
- Alimente 90% de Vif et 70% de Le Gua (soit 8 500 habitants)

- DUP de 1994 :

PERIMETRE	SUPERFICIE	COMMENTAIRE	INTERDICTIONS (ENTRE AUTRES)
Immédiat	2 210 m2	Grillage et portail	Toute activité sauf l'entretien
Rapproché	32ha	Ferme de l'Echaillon	Dépôt de déchet Construction nouvelle Epannage Création de voirie ...
Eloigné	2km2	Majorité du BV (3 km2)	Dépôt d'ordures Réseau d'assainissement fuyard Déversements en cours d'eau

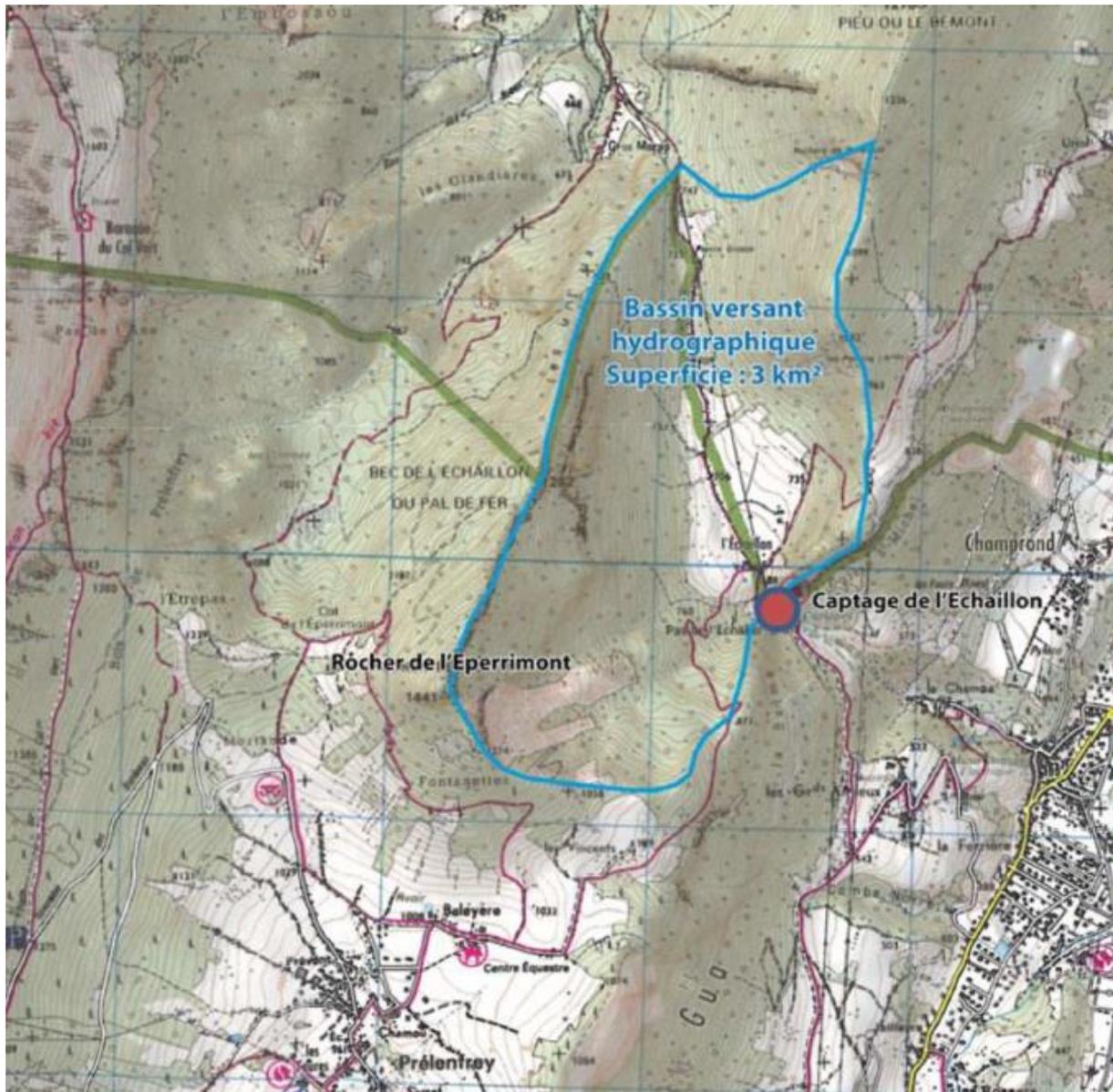


LE CAPTAGE DE L'ÉCHAILLON

Les rapports d'études pour la protection de la source réalisés à ce jour sont :

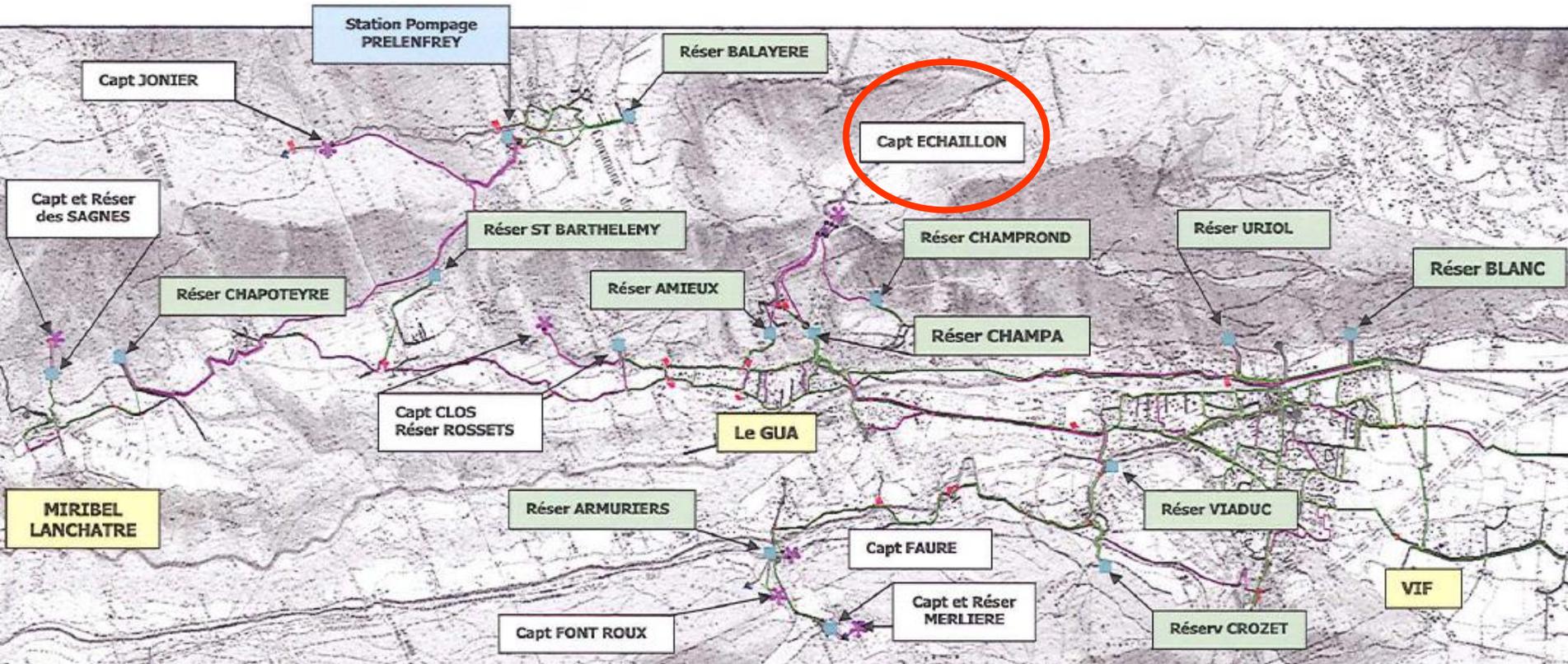
- rapport de M. Jean SARROT REYNAULD du 8 juillet 1975,
- étude de Jérôme BIJU DUVAL du 13 décembre 1979,
- rapports de M. Jean SARROT REYNAULD du 17 décembre 1981 et du 17 mars 1985 dans lesquels sont définis des périmètres de protection.
La délimitation des périmètres tient compte des conclusions de l'étude de Jérôme BIJU DUVAL du 1979,
- rapport de M. Jean SARROT REYNAULD du 2 novembre 1990. Les périmètres de protection et prescriptions s'y appliquant ont été repris dans l'Arrêté Préfectoral de **DUP du 8 novembre 1994.**
- Etude vulnérabilité novembre 2014

LE CAPTAGE DE L'ECHAILLON

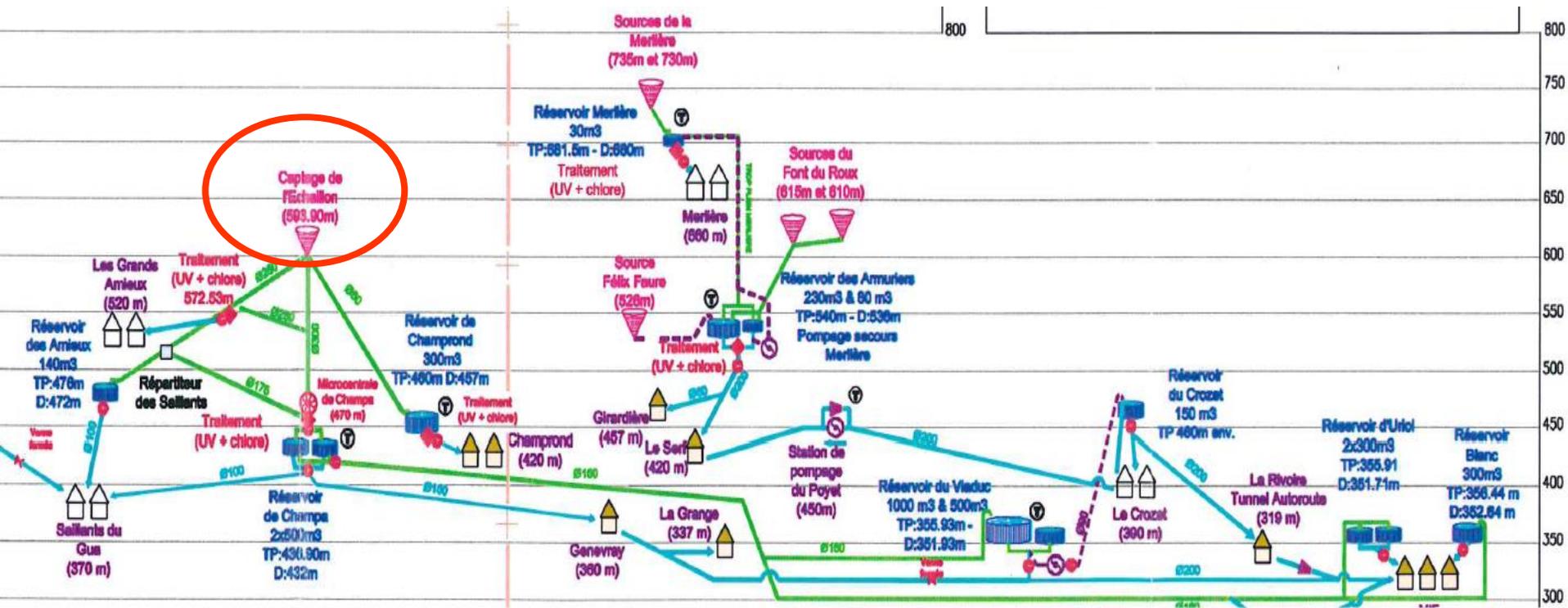




LE CAPTAGE DE L'ECHAILLON



LE CAPTAGE DE L'ÉCHAILLON





LE CAPTAGE DE L'ECHAILLON

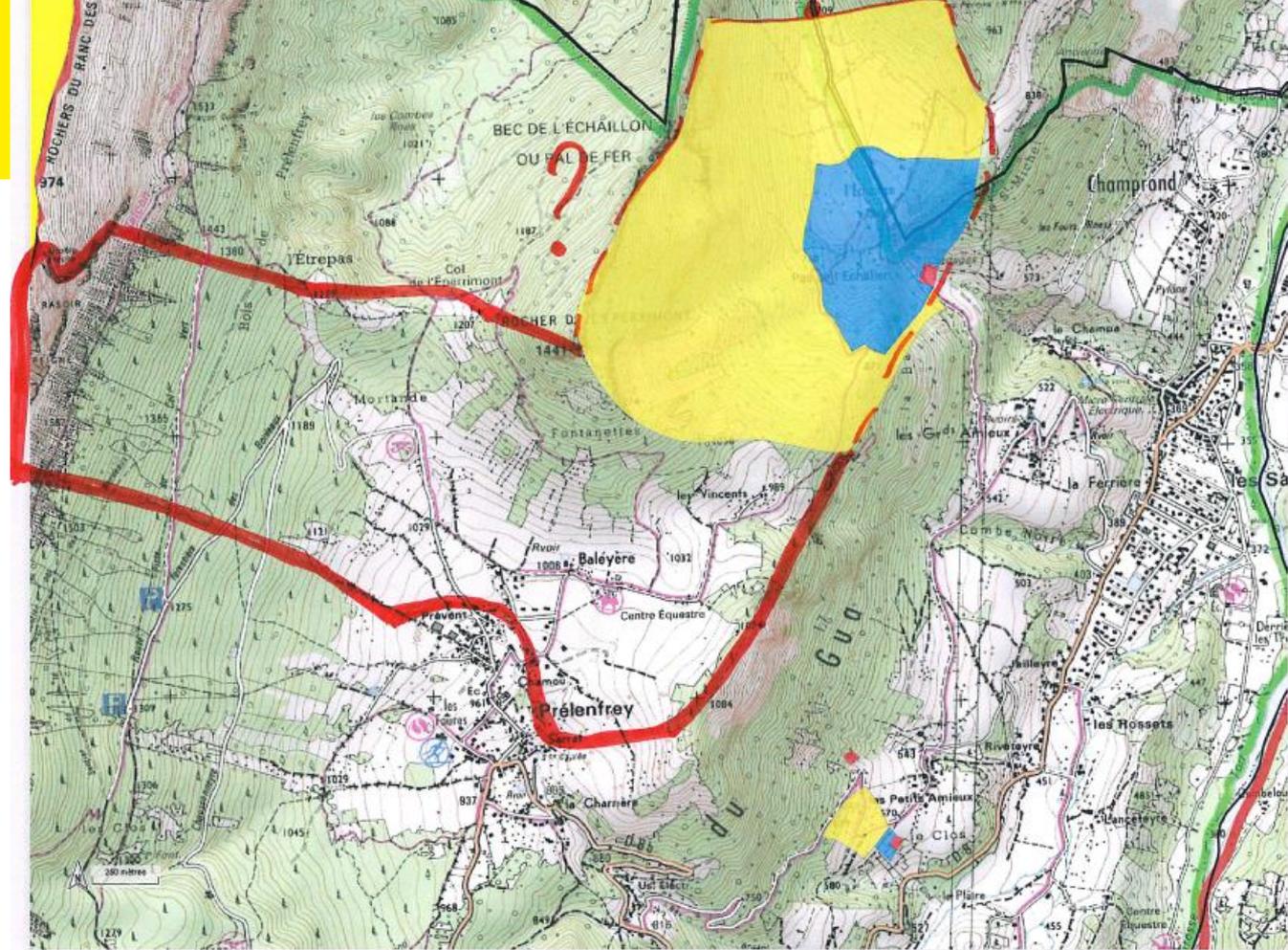
Qualité de l'eau brute à l'Echailon

- **2008 : épisode de pollution bactériologique suite à un épisode pluvieux/neigeux en novembre**
 - mise en place de traitements complémentaires
 - mise en place d'un turbidimètre en continu
- **2013 : lancement d'une étude de vulnérabilité**
 - Le secteur de Prénelfrey contribue à l'alimentation du captage
 - Bassin d'alimentation = 6,5 km² alors que bassin versant initialement identifié = 3 km²
 - Azote : absence de contamination d'origine humaine (agriculture, assainissement...)
 - Carbone organique : quasi absence de pollution organique
 - Microbiologie : **existence d'une pollution bactérienne témoignant d'une contamination fécale chronique avec pic à l'automne, sans que l'origine humaine ou animale puisse être déterminée**

Ce type de pollution permanente peut être gérable par traitement (désinfection)



Limites possibles de l'aire d'alimentation du captage



Légende :

- Périimètre de Grenoble-Alpes mét
- Communes de la Métropole (Edig)
- Périimètre de protection de captage

Les niveaux des périmètres de captage

- RAPPROCHEE 1
- IMMEDIATE
- ELOIGNEE
- RAPPROCHEE 2

Périimètres de protection en vigueur (8/11/94)
— limites possibles de l'aire d'alimentation du captage (Etude Sivis 2014)



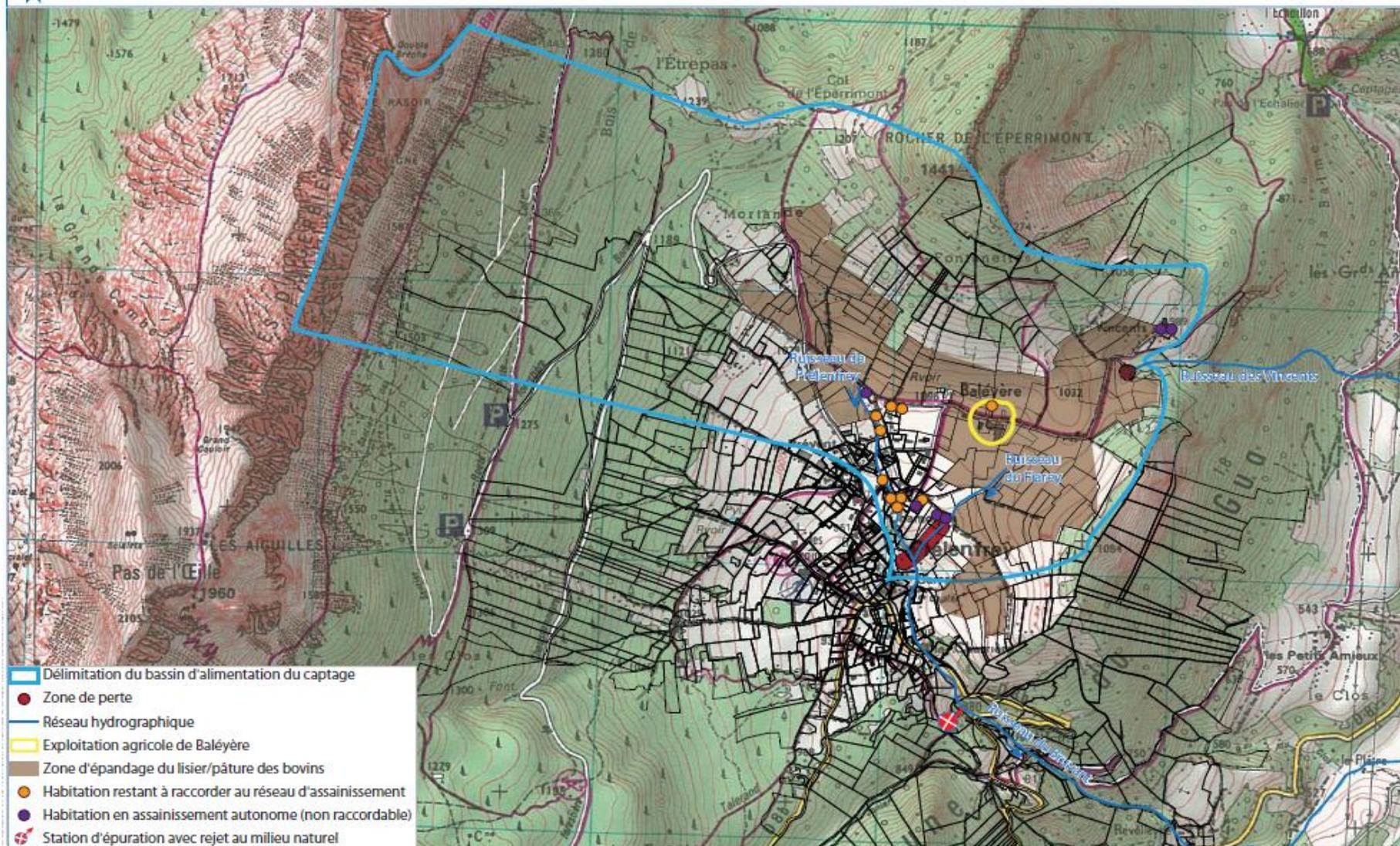
Sources : SCAN 25 © IGN - DGI 2015 - ARS
Réalisation : Grenoble Alpes Métropole

Echelle : 1/16913
Date : 21/03/2015

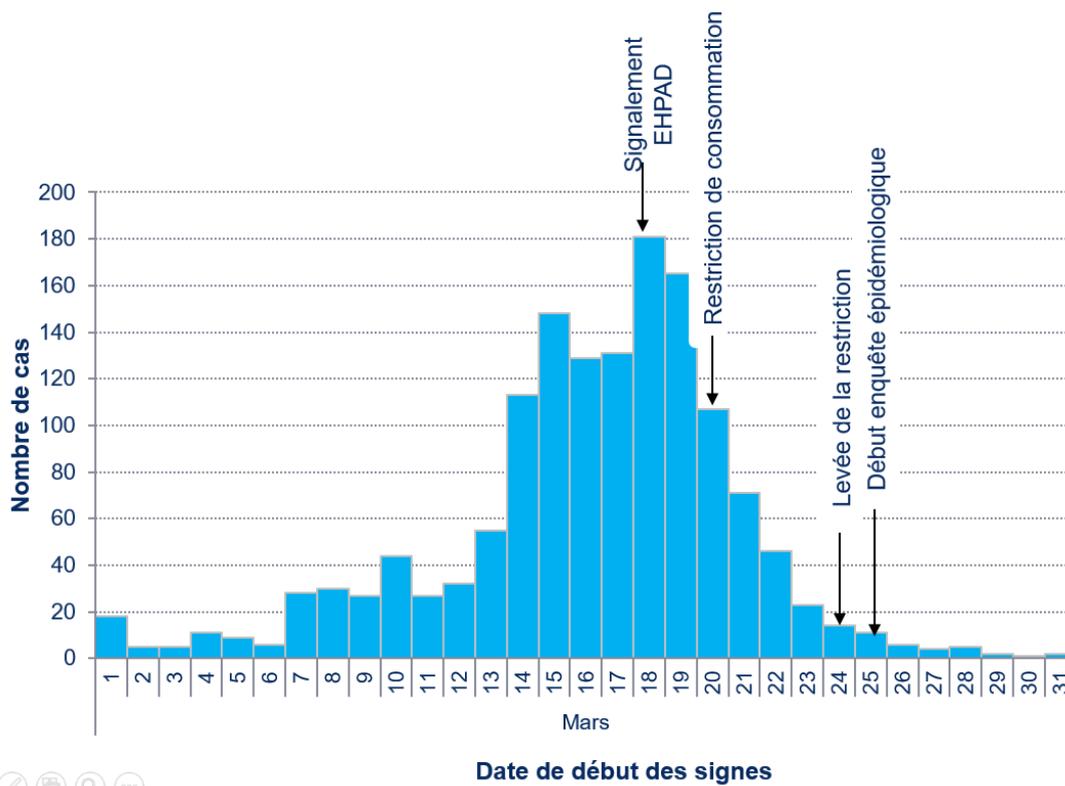
LE CAPTAGE DE L'ECHAILLON

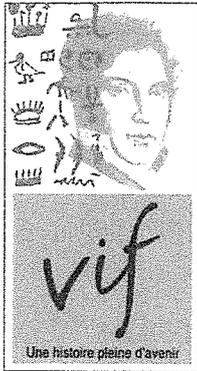
Etude de vulnérabilité du captage de l'Echailon - Communes de Le Gua, Vif et Saint Paul de Vorces

INVENTAIRE DES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE



Annexe 2 : Résultats de l'enquête épidémiologique réalisée par la CIRE Rhône Alpes (Ministère de la Santé)





**Annexe 3 : Rapport de la Ville de Vif
sur le déroulé des événements en date du 30 mars**

**DEROULE DES EVENEMENTS LIES A LA CONTAMINATION DU RESEAU
D'EAU POTABLE DE VIF – DU 18 AU 25 MARS 2016**

VENDREDI 18 mars 2016

Vendredi 18 mars vers 15h30, la Directrice de Cabinet du Maire de Vif est alerté par le service de l'accueil de la mairie qui reçoit une dizaine d'appels téléphoniques d'habitants alarmés informant que le Médecin de l'EHPAD soupçonnait une contamination des eaux de Vif compte tenu du nombre de cas de gastro entérite à l'EHPAD.

En parallèle le Docteur Cardin, médecin de l'EHPAD informe la mairie de ses soupçons. Puis le Docteur Cardin appelle l'ARS.

La Directrice de Cabinet du Maire alerte immédiatement le Maire et la Directrice Générale des Services de la mairie. Madame Dos Santos, Directrice Générale des Services, fait part à la Directrice de Cabinet qu'elle a eu une information de la Directrice de l'éducation vers 12h00 d'un nombre important de d'élèves malades (150) au collège de Vif qui en compte 600. A cela s'ajoute un absentéisme anormal des agents communaux, notamment dans les écoles.

Compte-tenu de ces éléments la Directrice Générale des Services décide, en présence de la Directrice de Cabinet, d'appeler immédiatement l'ARS.
Le parcours du combattant commence.

La Directrice Générale des Services téléphone à l'ARS pour signaler la situation particulière de Vif, et obtenir les informations sur la situation sanitaire en général.
Cet appel est un échec, l'ARS ne répond pas. Elle renouvelle son appel quelques minutes plus tard, l'ARS ne répond toujours pas.

Elle se tourne vers les services de la Préfecture pour obtenir un correspondant sur les questions sanitaires. Le standard lui passe une interlocutrice qui n'est pas compétente et la renvoie également sur l'ARS.

Elle contacte le Conseil Départemental, où il lui est indiqué de consulter l'ARS qui est le service compétent.

Elle recontacte l'ARS, il est un peu moins de 16h00 et toujours pas de réponse au bout du fil.

La Directrice Générale des Services décide d'appeler le Cabinet du Préfet de l'Isère pour l'alerter sur la situation de Vif, partager ses inquiétudes demander toute l'aide possible pour rassurer les habitants.

Le Cabinet du Préfet la rebascule sur Monsieur Dominique Gavignon, chef du Service interministériel des affaires civiques et économiques de défense et de protection civiles.

Face à ses inquiétudes, et à l'impossibilité de joindre l'ARS à 16h00 le vendredi, veille de week-end, Monsieur Gavignon s'engage à contacter Monsieur Jacquemet, Directeur adjoint de l'ARS 38, pour qu'il la rappelle et va contacter un certain Professeur Danel au sujet de notre situation.

Suite certainement à l'interpellation de Monsieur Gavignon, un quart d'heure plus tard l'ARS rappelle la Directrice Générale des Services, pour lui indiquer que le département de l'Isère est concerné par une épidémie de gastro et que Vif par conséquence l'est également.

Face à son insistance tenace qui était justifiée par le nombre de cas importants à Vif, l'ARS lui indique qu'il va faire une enquête et la rappellera. La Directrice Générale des Services lui indique qu'elle s'apprêtait aussi à téléphoner à la Métropole au service des eaux. Il lui demande de ne pas le faire, car il est dans son intention de recueillir directement auprès de la régie de l'eau potable les informations nécessaires sur le fonctionnement du service et les analyses de l'eau.

Après un quart d'heure, environ, Monsieur Jacquemet la rappelle. Il lui indique avoir mené ses démarches, qu'il n'y a aucun signalement particulier concernant l'épidémie actuelle, et que la situation à Vif n'a rien révélé d'anormal. Il a pour cela questionné le SAMU, les hôpitaux, et le service des eaux questionné lui a répondu que l'analyse des eaux était normale, qu'il n'y avait rien de particulier.

Monsieur Jacquemet lui indique que la population doit prendre les dispositions qui s'imposent dans les cas de gastro entérite. Je le sollicite pour faire part à l'adresse mail de la Directrice de Cabinet toute information si la situation évoluait et des informations pour communiquer sur le site internet de la mairie les précautions à prendre en cas de gastro ...

Monsieur Dominique Gavignon m'a rappelée à 16h50 également pour s'assurer que l'ARS m'avait bien contactée.

N'ayant pas d'autres éléments, elle fait le point avec la Directrice de Cabinet et téléphone au Maire pour l'informer de l'évolution de la situation à Vif et des démarches qu'elle a effectuées. Elle lui indique que les autorités investies avaient conclu que tout était normal et qu'il s'agissait de l'épidémie de gastro avec les précautions d'usage à prendre.

La Directrice de Cabinet appelle le Docteur Cardin. Le Docteur Cardin ayant signalé un nombre élevé de résidents malades, la mairie fait livrer une palette d'eau en bouteille à l'EHPAD pour le week-end. Elle demande au Docteur Cardin le résultat de son entretien avec l'ARS. La réponse est qu'apparemment, d'après l'ARS, tout est normal. Elle demande au Docteur Cardin de ne pas paniquer les habitants dans ce cas.

La Directrice Générale des Services et la Directrice de Cabinet quittent le bureau sereines, assurées par l'ARS que tout était normal. Aucun mail de l'ARS n'a été reçu par la Directrice de Cabinet durant tout le week-end. Le premier mail de l'ARS est arrivé le lundi 21 mars à 19h26.

SAMEDI 19 mars 2016

La Directrice de Cabinet reçoit des appels de la Police Municipale, vers 08h30 lui faisant part

.../...

de rumeurs croissantes et inquiétantes émanant de la population concernant la contamination des eaux. A en croire ces rumeurs, médecins, pharmaciens, pompiers auraient dit que *"l'eau était polluée"...* *"auraient fait des analyses des eaux"* etc ...

La Directrice de Cabinet appelle le Maire et lui signale ces rumeurs.

C'est la cérémonie du 19 mars.

Le Maire appelle le pharmacien cité dans ces rumeurs, qui lui confirme qu'il n'a jamais fait d'analyse d'eau... Pour cause, un pharmacien n'est ni habilité, ni compétent pour cela.

Devant l'ampleur des rumeurs, dans la rue, sur les réseaux sociaux, la Directrice de Cabinet rejoint le Maire, sur la place de la mairie. Le Maire est accompagné d'une partie de ses adjoints. Le Maire fait le point dans la salle Vercors avec ses adjoints et la Directrice de Cabinet à partir des éléments suivants:

1- L'ARS a rassuré la Directrice Générale des Services, hier vendredi, le Maire et la Directrice de cabinet présente aux côtés de la Directrice Générale des Services vendredi après-midi sont en possession de ces informations. *"Rien d'anormal dans les eaux, juste une épidémie de gastro"* (cf. rapport du vendredi ci-dessus).

2- L'adjointe de permanence, Karine BILLOT, informe le Maire d'avoir appelé l'astreinte de la METRO en milieu de matinée à la demande d'une association qui réunissait 400 personnes à la salle polyvalente le samedi soir.

L'astreinte était débordée d'appels. La réponse de l'astreinte a été claire: *"Les tests ont été faits, l'eau est bonne, »* et demande un démenti des rumeurs.

Une heure plus tard une personne de la METRO (nous n'avons en possession que son numéro de portable) appelle l'adjointe de permanence pour lui dire que *« cette rumeur prenait de l'ampleur. Qu'il fallait qu'on arrête notre psychose à Vif, qu'il fallait qu'on aille voir les pharmaciens pour leur dire qu'ils arrêtent de dire n'importe quoi et qu'il fallait mettre sur le panneau lumineux que l'eau était bonne !!!: »*

Aucune mesure de précaution n'est conseillée, bien au contraire. L'adjointe continue à rassurer les habitants, boit elle-même l'eau ainsi que toute sa famille, et est malade à son tour, tout comme sa famille. Elle transmet son astreinte dimanche, car incapable de l'assurer jusqu'au bout pour cause de gastro entérite ...

3- L'Adjointe aux travaux, Christine Vial, informe le Maire vers 12h00 qu'elle a eu le Vice-Président de la METRO, chargé de l'eau Christophe Mayoussier, Maire du Gua, et donc concerné à double titre au téléphone.

Christophe Mayoussier lui confirme que l'eau est bonne, que les analyses ont été faites, et que d'autres sont en cours et lui transfère un mail interne de la METRO pour la rassurer.

Christine Vial transfère ce mail au Maire et à la Directrice de Cabinet. La lecture de ce mail est sans équivoque. Il est même dit que cela s'apparente à un canular, que les tests ont été faits, et qu'il va y avoir d'autres analyses.

La presse commence à s'intéresser aux rumeurs. Le Dauphiné Libéré appelle le Maire vers 12h15. Fort des informations rassurantes, émanant tout de même de l'Agence Régionale de la Santé, organisme de tutelle en la matière et de la METRO, gestionnaire du réseau d'eau potable de Vif, le Maire dément les rumeurs de contamination de l'eau au Dauphiné Libéré, comme l'a fait également la METRO.

Parallèlement à cela, se déroule la traditionnelle « Foire aux escargots » au Gua. .../...

Le Maire et le Vice-Président de la METRO chargé de l'eau, démentent tout l'après-midi les rumeurs de contamination de l'eau.

Conformément à ce qui est demandé, la Directrice de Cabinet fait mettre sur le panneau lumineux de Vif un message disant que l'ARS et la METRO avait été contactées et que l'eau était bonne, afin d'enrayer les rumeurs. Dans ce même objectif, elle passe l'après-midi de samedi à contredire les rumeurs sur les réseaux sociaux.

Le soir, le Maire de Vif assiste à une manifestation réunissant 400 personnes. Il redit que l'eau est bonne d'après ses informations.

DIMANCHE 20 mars 2016

Coup de théâtre le Directeur de la régie de l'eau potable de la METRO appelle le Maire vers 08h30 pour lui dire qu'il y a bien une bactérie dans l'eau.

Le Maire informe ses adjoints et sa Directrice de Cabinet.

La presse écrite et audio-visuelle investissent Vif. Tous se retrouvent, accompagné du Vice-Président à la METRO, Christophe Mayoussier, du Directeur de la régie de l'eau potable à la METRO, Bruno Maneval, du Directeur de secteur et d'agents de la METRO, sur la place de la mairie. Le Maire répond aux sollicitations de la presse et fait face, seul, ou accompagné du Directeur de la régie de l'eau potable de la METRO.

Les mesures prises:

- un message indiquant de ne plus boire l'eau du robinet est mis sur le panneau lumineux,
- aucune information n'a pu être mise sur le site internet de la mairie, la responsable communication étant en vacances hors département. Jointe dimanche soir, elle interrompt ses congés et alimente le site dès lundi matin 08h30.
- la METRO va passer dans les rues de Vif avec un haut-parleur pour informer la population de ne plus boire d'eau et de sa pollution. Elle le fera de 10h30 à 18h00.
- de l'eau minérale va être distribuée, à Vif et au Gua.

L'eau commence à arriver vers 11h00.

La population de Vif, dont une partie est en colère, et cela se comprend, vient chercher l'eau, une bouteille par personne pour cette première journée de distribution.

Plus tard, à partir de mardi, ce sera un pack de 6 bouteilles. Plus de 10 000 bouteilles seront distribuées dimanche à Vif. Le Maire, une partie de ses adjoints présents, la Directrice de Cabinet, distribuent l'eau jusqu'à 20h00, et répondent aux interrogations des habitants, en fonction des éléments en leur possession.

L'eau est portée à domicile, aux personnes isolées connues par la commune ou s'étant signalée aux pompiers, par un adjoint et la Directrice de Cabinet.

Une enquête est diligentée par la Gendarmerie et les services de la METRO pour connaître l'origine de la pollution.

Le lieu c'est la source de l'Echaillon, l'origine, difficile à trouver, car même le périmètre de protection éloigné ne livre rien.

.../...

Difficile, au début de comprendre ce qui se passait à la source, d'après la METRO. La METRO a mis du chlore en grande quantité dès dimanche matin.

Des analyses ont été effectuées, pour connaître le micro-organisme responsable de l'épidémie, mais prennent du temps. Dimanche aucune réponse à apporter à la population concernant l'identification du micro-organisme.

Une communication est faite sur le site de la Préfecture dans l'après-midi.

LUNDI 21 mars 2016

La mairie fait le maximum pour informer les habitants sur son site internet et le panneau lumineux. Elle transfère chaque information reçue de la METRO et de l'ARS.

La Directrice Générale des Services réinterpelle M. Gavignon pour avoir l'ARS. Elle a M. Jacquemet qui lui transmet les coordonnées du médecin en charge du dossier. Elle demande une fiche de procédure pour communiquer à la population un protocole sanitaire. Le médecin la fait parvenir à la commune.

Le service communication la met immédiatement sur son site internet, l'imprime et la fait apposer dans les écoles, dans tous les bâtiments publics ainsi que dans tous les autres lieux sensibles.

Les écoles, le collège, ont été informées par la Directrice de l'éducation de la commune des mesures à prendre à la première heure, et la METRO a commencé sa livraison d'eau minérale par tous les établissements scolaires.

La salle des fêtes a été transformée en point de distribution d'eau à la population et aux entreprises. Des agents communaux ou/et des adjoints assurent la distribution.

La commune, sur l'adresse mail de la Directrice de Cabinet, donnée vendredi 18 mars, reçoit une information de l'ARS.

A partir de ce jour l'ARS communique bien avec la mairie.

La commune est submergée d'appels et de mails inquiets de la population. Elle essaie de répondre à tous, selon les informations en sa possession.

Le Maire est très sollicité par la presse et essaie de répondre à tous.

Le soir, à 20h00, un Conseil Municipal, prévu, se tient.

Avant son ouverture, un point sur la situation est faite et le Directeur de la régie de l'eau potable de la MERO, assisté de deux de ses collègues, informent de la situation et répondent aux questions des élus et des habitants.

MARDI 22 mars 2016

Le service communication diffuse l'information en sa possession sur le tableau lumineux, sur le site internet.

.../...

La distribution d'eau continue.

Les réseaux sociaux continuent à faire part de leur grande colère, contre...LE MAIRE, qui pour eux est responsable!

MERCREDI 23 mars 2016

Idem que les jours précédents en ce qui concerne les mesures d'information, l'alimentation en eau, qui a plus que doublé d'ailleurs, la METRO alimentant sans cesse le stock.

La METRO nous informe que les résultats des analyses relatifs à l'eau du réseau sont bons. Mais eux, comme nous, ne les communiquons pas tant que l'ARS n'a pas pris sa décision et ne nous les a pas communiqués officiellement par écrit. La décision devrait intervenir jeudi matin, dans un cas comme dans l'autre.

La Directrice de Cabinet a un appel d'un médecin vifois. Ce médecin se dit en colère, non pas contre la mairie, mais contre l'ARS. A ce jour, il n'est toujours pas informé officiellement par le Conseil de l'Ordre, par courrier. Ce médecin a interpellé l'ARS et posé quelques questions par mail le mercredi 23 mars.

JEUDI 24 mars 2016

Idem jours précédents.

La METRO avait indiqué à la commune que la décision de l'ARS de levée ou non des mesures de restriction d'eau devait intervenir ce jeudi matin. La METRO nous informe que l'ARS préfère attendre pour être certaine que la situation ait bien été stabilisée.

Jeudi soir, à 18h22 la mairie reçoit un mail de l'ARS indiquant que les résultats étaient bons et que nous pouvons mettre fin à la levée des restrictions d'eau. Le service communication de la commune met ce mail complet à 18h45 sur son site internet et un message en ce sens sur son panneau lumineux.

La Directrice de Cabinet informe immédiatement le maximum d'élus, les Directeurs de service de la commune, l'accueil, la Police Municipale et certains autres services afin qu'ils relaient l'info.

VENDREDI 25 mars 2016

La population est désormais informée. Certains habitants vérifient tout de même l'information auprès de la mairie. D'autres continuent leur défiance et demandent de l'eau en bouteille. La commune en distribue encore un peu, puis met fin à la distribution à 11h00.

La METRO porte en mairie les résultats d'analyses. Les 25 pages de résultats sont immédiatement affichées à l'extérieur et une copie de ces résultats est mise à disposition de la population en mairie pour consultation. L'information est également mise à disposition des agents et des habitants.

Une pétition contre la METRO et le MAIRE, portant la colère des habitants, circule sur les réseaux sociaux et auprès des habitants actuellement.

.../...

CONCLUSION

Vif est une petite commune de 8 000 habitants appartenant à une agglomération de plus de 400 000 habitants.

La ville a fait face avec ses moyens entre vendredi après-midi et dimanche soir.

Côté élus, elle a fait face avec le Maire, ses adjoints et autres élus disponibles, qui se sont portés volontaires pour aider.

Côté personnel, avec la Directrice Générale des Services qui a pris les dispositions requises vendredi après-midi et la Directrice de Cabinet qui a été aux côtés du Maire et des adjoints le week-end, assistés de l'agent de permanence et d'agents qui se sont spontanément présentés.

Vif a traversé une crise sans précédent. Cette crise aurait pu être vécue par toute autre petite commune de l'agglomération grenobloise.

Vif a fait face seule, dans un premier temps, son Maire en tête. Le Maire et son service de communication, ont joué la plus grande transparence, depuis le début. C'est à dire depuis vendredi 18 mars après-midi, moment où le Maire a été informé du début de cette crise.

Il a sans cesse communiqué à partir des informations en sa possession, émanant de l'ARS et de la METRO, en qui il avait confiance.

En ce qui concerne l'ARS, responsable de la santé publique:

Vif a déploré l'absence de communication et de soutien de l'ARS, qui dans des situations de mise en sécurité des populations n'est absolument pas proactive et n'a aucun échange avec le local. La situation s'est un peu améliorée face à nos sollicitations réitérées, à partir de lundi.

En ce qui concerne la METRO, gestionnaire et responsable du réseau d'eau potable de la commune depuis le 1er janvier 2015 :

Vif a regretté la légèreté avec laquelle ont été communiquées les informations sur la qualité de l'eau à la commune. Elle regrette également l'absence de soutien, notamment au niveau de l'exécutif et de la communication, au niveau des échanges, de la METRO.

Vif remercie, les agents de la METRO présents dimanche, notamment son Directeur de la régie de l'eau potable, son Directeur de secteur et leurs autres collaborateurs.

**Annexe 4 : Extrait de l'étude vulnérabilité
du captage de l'Echaillon en date du 19 novembre 2014
mesures de prévention et de protection**

MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION



1. PREAMBULE

Les mesures de prévention et de protection qui sont proposées ci-dessous visent à limiter le risque de dégradation de la qualité des eaux du captage de l'Echaillon. Elles ont été établies au regard de l'inventaire des sources de pollution éventuelle réalisé sur le bassin d'alimentation du captage, ainsi que du panel des prescriptions dont disposent les hydrogéologues agréés pour la définition des périmètres de protection.

Ces mesures ne sont proposées qu'à titre indicatif. Elles constitueront une base de réflexion pour l'hydrogéologue agréé qui sera désigné lors de la procédure de révision de la DUP du captage de l'Echaillon et définira de nouveaux périmètres de protection.

2. MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Compte tenu de la forte vulnérabilité du captage sur une très grande partie de son bassin d'alimentation, les mesures proposées pourront s'appliquer sur l'ensemble du bassin. Elles correspondent sensiblement aux mesures qui peuvent être prescrites dans les périmètres de protection rapprochée.

Des mesures plus restrictives, s'appliquant généralement dans les périmètres de protection immédiate, sont également proposées dans les secteurs identifiés comme particulièrement vulnérables (proximité immédiate du captage et zones de pertes des Vincents et du chemin de Chateauvieux).

2.1. Mesures de type « périmètre de protection rapprochée »

Sont réglementés :

- Le pacage du bétail, dont la charge ne devra pas dépasser :
 - o X UGB par hectare en moyenne annuelle
 - o X UGB par hectare en charge instantanée.



Différentes charges pourront être fixées en fonction de l'éloignement de la zone de pâture avec les zones identifiées très vulnérables (zones de pertes des Vincents et du chemin de Chateauvieux).

- Les abreuvoirs d'alimentation en eau du bétail seront aménagés afin d'éviter le lessivage des déjections : suppression des abreuvoirs à débordement par mise en place d'une évacuation de trop plein avec rejet éloigné de l'abreuvoir.
- L'apport de fertilisants organiques, dont la dose annuelle ne devra pas dépasser XX kg d'azote à l'hectare.
- La période d'épandage des fertilisants organiques : l'épandage ne sera pas réalisé en période pluvieuse ni les jours qui précèdent des pluies importantes.
- les modalités d'épandage : les méthodes d'épandage qui limitent très fortement les ruissellements, telles que l'enfouissement du lisier seront privilégiées.
- Différentes zones pourront être définies en fonction de leur éloignement avec les zones identifiées très vulnérables (zones de pertes des Vincents et du chemin de Chateauvieux).
- L'utilisation de fertilisants minéraux, dont la dose annuelle ne devra pas dépasser XX kg à l'hectare.
- L'étanchéité des fosses à lisier et aires de stockage de matières putrescibles ou fermentescibles devra être vérifiée régulièrement (périodicité : 2 ans).
- La création de chemins d'exploitation forestière et de chargeoirs à bois, le déboisement à blanc.
- Les stockages de fuel existants seront mis en conformité avec la réglementation en vigueur (double paroi étanche ou cuvette de rétention d'une capacité supérieure au volume de stockage).
- Les habitations existantes ne pouvant être raccordées au réseau d'assainissement doivent être équipées d'un système d'assainissement autonome conforme et régulièrement vérifié par les agents du SPANC.
- L'étanchéité des canalisations d'assainissement sera vérifiée tous les 5 ans par le gestionnaire du réseau.



- Le point de rejet de la station d'épuration de Prélénfrey dans le ruisseau du Bruyant sera déplacé en aval du point de rejet existant (aval des affleurements de calcaires tithoniques).
- Tous travaux de construction ou d'aménagement conduisant à des remaniements de terres, des extractions ou affouillements du sol et du sous-sol feront l'objet d'une déclaration préalable.
- Les manifestations regroupant un nombre important de personnes sur une durée de quelques jours. La collecte et la gestion des déchets devront être organisées. Des sanitaires devront être installés.

Sont interdits :

- Toutes les constructions nouvelles ou construction existantes réhabilitées en habitation qui ne soient pas raccordées au réseau d'assainissement. (ANC interdit)
- L'épandage des boues de stations d'épuration.
- Les préparations sur aire non étanche, les rinçages, vidanges de produits phytosanitaires et de tout produit polluant, ainsi que l'abandon des emballages.
- Le stockage à l'air libre et sur aire non étanche de tout produit pouvant entraîner une dégradation des eaux suite à leur lessivage par les eaux de pluie (exemple : sel de déneigement).
- La création de nouveaux rejets (y compris eaux pluviales de surfaces enrobées) sans traitement préalable, dans le réseau hydrographique à l'amont des zones identifiées très vulnérables (exemple : ruisseau du Fiarey).
- Le dépôt, même temporaire, de déchets de tous types (organiques, chimiques...) y compris les déchets inertes, sur une aire non étanche et/ou non munie d'un réseau périphérique de collecte des eaux.
- Le stockage, même temporaire, de tous produits fermentescibles (fumier...) sur une aire non étanche et/ou non munie d'un réseau périphérique de collecte des eaux.
- L'installation d'aire de nourrissage du gibier.
- Les tirs à l'explosif (car si rocher il y a, il s'agit vraisemblablement des calcaires tithoniques aquifères)



2.2 . Mesures de type « périmètre de protection immédiate »

Les terrains inclus dans ce périmètre seront :

- Acquis en plein propriété par le SIVIG.
- Délimités matériellement par des bornes et un panneau d'interdiction d'accès.
- Clos dans la limite où la topographie le permet.
- Toute activité à l'intérieur de ce périmètre est interdite à l'exception des activités d'exploitation et de contrôle du point d'eau, d'entretien de la zone (fauchage, débroussaillage...)